

Secrétariat de la Scolarité,
Mme LE GUERNE

Téléphone
02 96 77 22 77

Mél.
scolarite.0220058u
@ac-rennes.fr

6, allée Chaptal
22015 SAINT-BRIEUC
Cedex

Site internet

www.lycee-chaptal-saintbrieuc.fr/

Objet : Campagne de bourses de lycée pour l'année scolaire 2022/2023

1- Dossiers de demande de bourse de lycée :

Les bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de votre enfant.

Vous pouvez encore déposer une demande de bourse pour cette année scolaire.

Sont concernés :

- **Les élèves qui n'étaient pas en lycée l'année dernière (3^{ème} Prépa-Métiers, 1^{ère} CAP, 2^{nde} Professionnelle, 2^{nde} Générale et Technologique)**
- **Les élèves non boursiers l'an dernier mais qui au regard du barème (barème au verso) auraient le droit aux bourses.**

Ne sont pas concernés : les lycéens déjà boursiers l'an dernier et qui poursuivent leur formation (exemple : élèves de seconde qui sont cette année en Première, ou de Première en Terminale). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de faire un dossier cette année, reconduction automatique des bourses.

Un simulateur en ligne vous permet de savoir si pouvez bénéficier d'une bourse :
<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>
ou voir le barème est au verso.

Le dossier de bourse est à faire en ligne sur Educonnect avec votre compte parent (voir ci-contre).

Date limite pour déposer un dossier en ligne : **20 octobre 2022.**

Cas particulier : si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez retirer un dossier "papier" au secrétariat de la scolarité. Il faudra rendre votre dossier complet avant le 15 octobre.

2- Dossiers de révision de bourses :

Sont concernés les lycéens **déjà boursiers l'an dernier et** :

- dont la situation familiale a évolué et les ressources ont diminué de façon durable et sensible.
- qui redoublent cette année.
- qui ont changé d'orientation (scolarisés en seconde générale l'année dernière et en voie professionnelle cette année, par exemple).

Les dossiers de révision de bourse sont à retirer au secrétariat de la scolarité et à rendre avant le 15 octobre.

Vous trouverez sur la messagerie Pronote et sur notre site internet toutes les informations, explications, et documents pour vous aider dans vos démarches.



M. LE CORNEC, Proviseur



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR
MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon
compte ÉduConnect. Je peux aussi me
connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Date limite : 20 octobre 2022

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
ÉduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via FranceConnect



Mon adresse
de messagerie
électronique

Plus d'informations au verso

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou  teleservices.education.gouv.fr

Je clique sur "Mes services / Bourse de lycée" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui est en 3^e en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2022 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.
- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2022 - 2023 - Année de référence des revenus : 2021

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	19 014	15 051	12 783	10 309	6 407	2 504
2	20 475	16 422	13 944	11 245	7 120	2 992
3	23 400	19 157	16 269	13 121	8 543	3 966
4	27 057	21 896	18 594	14 996	9 966	4 937
5	30 713	26 001	22 080	17 807	12 102	6 397
6	35 102	30 105	25 567	20 621	14 239	7 856
7	39 489	34 211	29 054	23 430	16 374	9 317
8 ou plus	43 877	38 319	32 541	26 242	18 510	10 776
Montant annuel de la bourse	441 €	543 €	639 €	738 €	837 €	936 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €